

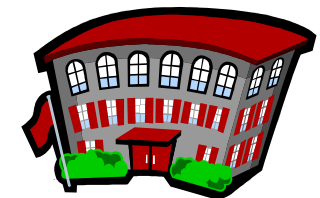


Plan triennal

de répartition et de destination des immeubles

2012-2013, 2013-2014, 2014-2015

Annie Tremblay, avocate
Directrice du Service du secrétariat général et des communications



Plan triennal de répartition et de destination des immeubles

1. DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET LÉGALES

Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre i-13.3)

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles

211. Chaque année, la commission scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

Ce plan est transmis à chaque municipalité ou communauté métropolitaine consultée

Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

Lorsque plus d'un établissement d'enseignement est établi dans les mêmes locaux ou immeubles, la commission scolaire détermine la répartition des locaux ou immeubles ou de leur utilisation entre ces établissements d'enseignement.

Dans le cas visé au troisième alinéa, la commission scolaire peut, à la demande des conseils d'établissement concernés, instituer un comité de coordination formé de représentants des conseils d'établissement et déterminer la répartition des fonctions et pouvoirs entre les conseils d'établissement et le comité de coordination, ainsi que les règles d'administration et de fonctionnement du comité de coordination.

La commission scolaire peut également nommer une même personne à la fonction de directeur de tous les établissements ainsi qu'un ou plusieurs adjoints pour chaque établissement. La commission scolaire détermine alors, après consultation des conseils d'établissement, la répartition des fonctions et pouvoirs entre le directeur et les directeurs adjoints.

Politique de maintien ou de fermeture de ses écoles

212. *Sous réserve des orientations que peut établir le ministre, la commission scolaire, après avoir procédé à une consultation publique et avoir consulté le comité de parents, adopte une politique portant:*

1° sur le maintien ou la fermeture de ses écoles;

2° sur la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi que sur la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école.

Cette politique doit notamment comprendre un processus de consultation publique, préalable à chacun de ces changements, qui doit prévoir:

1° le calendrier de la consultation;

2° les modalités d'information du public et plus particulièrement des parents et des élèves majeurs concernés incluant l'endroit où l'information pertinente sur le projet, notamment ses conséquences budgétaires et pédagogiques, est disponible pour consultation par toute personne intéressée de même que l'endroit où des informations additionnelles peuvent être obtenues;

3° la tenue d'au moins une assemblée de consultation et ses modalités;

4° la présence, lors d'une assemblée de consultation, du président de la commission scolaire et du commissaire de la circonscription concernée.

Cette politique doit également préciser que le processus de consultation publique débute par un avis public de l'assemblée de consultation donné, selon le cas:

1° au plus tard le premier juillet de l'année précédant celle où la fermeture d'école serait effectuée;

2° au plus tard le premier avril de l'année précédente celle où un changement visé au paragraphe 2° du premier alinéa serait effectué.».

Services éducatifs jeunes

236. La commission scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école.

Services éducatifs de la Formation professionnelle et de l'éducation des adultes

251. La commission scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes.

2. Conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets révisé annuellement son plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Ce plan précise les intentions de la commission scolaire sur une base de trois ans de l'affectation de ses immeubles.

DÉFINITIONS¹

Acte d'établissement :

Document qui indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense. Il indique également le cycle ou exceptionnellement, la partie de cycle de l'ordre d'enseignement concerné et précise si l'école dispense l'éducation préscolaire. La commission établit, annuellement, un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

Capacité d'accueil d'une école :

Le nombre de groupes ainsi que le nombre d'élèves par groupe qu'une école peut recevoir en tenant compte :

- du nombre d'élèves admis et inscrits à cette école;
- du nombre de postes en personnel enseignant attribué à chaque école ou secteur selon les règles de gestion des effectifs en personnel enseignant;
- des règles de formation des groupes prévues à la convention collective;
- des règles relatives à la pondération des élèves ayant des troubles de comportement intégrés en classe ordinaire;
- du nombre de locaux requis pour accueillir des classes spéciales;
- des besoins prévisibles d'intégration en cours d'année d'élèves handicapés ou d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) d'une classe spéciale à une classe ordinaire;
- du nombre et de la configuration architecturale des locaux dont dispose l'école;
- de la répartition équitable des ressources financières attribuées aux écoles et aux secteurs par le Conseil des commissaires;

¹ Les définitions sont celles indiquées à la Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école.

Cycle d'enseignement :

Le cycle est une période d'apprentissage au cours de laquelle les élèves acquièrent un ensemble de compétences.

Cycle d'enseignement						
Au primaire						
	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	6 ^e année
<i>Cycles</i>	1 ^{er} cycle		2 ^e cycle		3 ^e cycle	
<i>Classes cycles</i>	Classe cycle		Classe cycle		Classe cycle	
<i>Classes intercycles</i>	NA	Classe intercycles		Classe intercycles		NA
Au secondaire						
	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	
<i>Cycles</i>	1 ^{er} cycle		2 ^e cycle			

École :

Lieu d'enseignement destiné à dispenser auprès d'une clientèle dans un ou plusieurs immeubles, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et le régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. L'école est établie par la commission, celle-ci lui délivre un acte d'établissement.

Fermeture :

Le terme fermeture désigne l'une ou l'autre des situations suivantes :

- L'arrêt définitif des activités d'une école;
- La révocation de l'acte d'établissement d'une école (fermeture technique). Les activités réalisées dans cette école se poursuivent différemment.

Immeuble :

Bâtiment ou partie de bâtiment (locaux), mis à la disposition d'une école ou d'un centre par la commission lors de l'établissement d'un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

Ordre d'enseignement :

Les services d'éducation préscolaire, les services d'enseignement primaire et les services d'enseignement secondaire.

3. Voir :
- Actes d'établissement des écoles et des centres;
 - Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école;
 - Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles de la commission scolaire pour une année scolaire.

4. **Notes :**

A) Capacité d'accueil :

La capacité d'accueil établie au plan triennal consiste à déterminer le nombre théorique d'élèves que peut accueillir une école ou un centre uniquement en fonction des locaux disponibles. Cette capacité d'accueil est différente de celle mentionnée à la section « définitions » et qui correspond à la définition de la Politique de maintien ou de fermeture d'une école ou de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école et à la Politique d'admission, d'inscription et de répartition des élèves jeunes dans les écoles de la commission scolaire pour une année scolaire.

B) Prévisions d'effectifs :

Les prévisions d'effectifs pour les écoles primaires représentent le préscolaire 5 ans (Pré) et le primaire (Pri).

Les prévisions d'effectifs pour les écoles secondaires représentent le secondaire (Sec.)

Les prévisions d'effectifs des centres sont basées sur la fréquentation actuelle en E.T.P. (900 heures de cours). Les centres ont des horaires de jour et de soir.

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (Article 211 L.I.P.)

Légende utilisation :

Niveaux :

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Préscolaire 2. Primaire 3. Secondaire 4. Formation professionnelle 5. Éducation des adultes 6. Administration de la commission scolaire 7. Espace en location | <ol style="list-style-type: none"> 8. Prêt à des organismes communautaires 9. Entreposage de la commission scolaire 10. Archives de la commission scolaire 11. Entretien et réparations de la commission scolaire 12. Support à l'enseignement 13. Service de garde 14. À déterminer |
|--|---|

Code bâtitse	Nom de l'immeuble	Utilisation			Capacité d'accueil (A)
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	Élèves
721058	BENOÎT-DUHAMEL 947, boulevard Marcotte Roberval G8H 2A7	1-2-6-13	1-2-6-13	1-2-6-13	
		Prévisions d'effectifs (B) :			767
	BOISJOLI/DES DEUX-LACS 247, rue Principale Lac-Bouchette G0W 1V0	1-2-5-7	1-2-5-7	1-2-5-7	
721051	• Boisjoli 255, rue de l'Église, Saint-François-de-Sales G0W 1M0				
721049	• Deux-Lacs 247, rue Principale, Lac-Bouchette G0W 1V0				
	Prévisions d'effectifs :	Pré.: 16, Pri.: 88	Pré.: 13, Pri.: 88	Pré.: 16, Pri.: 85	440
721037	BON-PASTEUR 451, rue de l'Église Sainte-Jeanne-d'Arc G0W 1E0	1-2-5	1-2-5	1-2-5	
		Prévisions d'effectifs :			290
721014	CARREFOUR ÉTUDIANT 3079, rue de Saint-Méthode Saint-Félicien G8K 3C2	1-2-5-13	1-2-5-13	1-2-5-13	
		Prévisions d'effectifs :			271

Code bâtisse	Nom de l'immeuble	Utilisation			Capacité d'accueil (A)
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	Élèves
	CITÉ ÉTUDIANTE 171, boulevard de La Jeunesse Roberval G8H 2N9	3-4	3-4	3-4	
721065	• Cité étudiante 171, boulevard de La Jeunesse, Roberval G8H 2N9				
721002	• Édifice de la formation à l'emploi de la Cité étudiante 920, rue Morin, Roberval G8H 1W6				
	Prévisions d'effectifs :	Sec : 676	Sec : 707	Sec : 648	1922
721016	HÉBERT 1298, rue L.-W. Leclerc Saint-Félicien G8K 2N4	1-2	1-2	1-2	
	Prévisions d'effectifs :	Pré.: 39, Pri. : 262	Pré.: 44, Pri.: 245	Pré.: 52, Pri. : 244	600
	HÉLÈNE-LALIBERTÉ/SECONDAIRE DES CHUTES 1, rue de l'Église Dolbeau-Mistassini G8L 4V4	2-3 -5-11	2-3-5-11	2-3 -5-11	
721042	• Hélène-Laliberté 300, boulevard Édouard-Niquet, Péribonka G0W 2G0				
721070	• Secondaire Des Chutes 1, rue de l'Église, Dolbeau-Mistassini G8L 4V4				
	Prévisions d'effectifs :	Pri.: 40, Sec. : 328	Pri.: 40, Sec.: 330	Pri.: 40, Sec. : 342	1163
	JEAN XXIII/SAINT-LUCIEN 47, avenue du Moulin Saint-Thomas-Didyme G0W 1P0	2-5	2-5	1-2-5	
721029	• Jean XXIII 47, avenue du Moulin, Saint-Thomas-Didyme G0W 1P0				
721036	• Saint-Lucien 542, rue Principale, Saint-Edmond-les-Plaines G0W 2M0				
	Prévisions d'effectifs :	Pri. : 63	Pri.: 52	Pré.: 9, Pri. : 51	300
	JEANNE-MANCE/PIE XII 623, rue Principale - Saint-Prime G8J 1T3	1-2-5-13	1-2-5-13	1-2-5-13	
721026	• Jeanne-Mance 623, rue Principale, Saint-Prime G8J 1T3				
721025	• Pie XII 128, avenue Albert-Perron, Saint-Prime G8J 1L2				
	Prévisions d'effectifs :	Pré.: 30, Pri. : 202	Pré.: 34, Pri.: 200	Pré.: 33, Pri. : 197	507

Code bâtiesse	Nom de l'immeuble	Utilisation			Capacité d'accueil (A)
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	Élèves
	JOLIVENT/L'ARBRISSEAU 1536, rue Principale Chambord GOW 1G0	1-2-5-7-13	1-2-5-7-13	1-2-5-7-13	
721060	• Jolivent 1536, rue Principale, Chambord GOW 1G0				
721075	• L'Arbrisseau 74, rue Principale - Saint-André GOW 2K0				
	Prévisions d'effectifs :	Pré.: 25, Pri.: 114	Pré.: 15, Pri.: 116	Pré.: 34, Pri. : 90	465
	LA SOURCE/LES PRÉS VERTS 712, rue Principale Saint-Augustin GOW 1K0	1-2-5-7	1-2-5-7	1-2-5-7	
721045	• La Source 687, rue Gaudreault, Saint-Ludger-de-Milot GOW 2B0				
721048	• Les Prés Verts 712, rue Principale - Saint-Augustin GOW 1K0				
	Prévisions d'effectifs :	Pré.: 16, Pri. : 80	Pré.: 11, Pri.: 85	Pré.: 9, Pri. : 79	464
721013	MARIA-GORETTI 4971, rue des Saules La Doré G8J 1G8	1-2-5	1-2-5	1-2-5	
	Prévisions d'effectifs :	Pré.: 12, Pri. : 84	Pré.:18, Pri.: 81	Pré.: 21, Pri. : 86	331
721021	MONSEIGNEUR BLUTEAU 1275, 3 ^e Rue Saint-Félicien G8K 2B5	1-2-9-13	1-2-9-13	1-2-9-13	
	Prévisions d'effectifs :	Pré.: 39, Pri. : 238	Pré.: 44, Pri.: 241	Pré.: 52, Pri. : 253	545
721055	NOTRE-DAME 830, boulevard Saint-Joseph Roberval G8H 2L5	1-2-6-9-11-13	1-2-6-9-11-13	1-2-6-9-11-13	
	Prévisions d'effectifs :	Pré.: 46, Pri. : 256	Pré.: 44, Pri.: 254	Pré.: 45, Pri : 255	587
721035	NOTRE-DAME-DE-LOURDES 604, rue de la Fabrique Girardville GOW 1R0	1-2-5-13	1-2-5-13	1-2-5-13	
	Prévisions d'effectifs :	Pré.: 16, Pri. : 59	Pré.: 12, Pri.: 61	Pré.: 10, Pri. : 66	400

Code bâtisse	Nom de l'immeuble	Utilisation			Capacité d'accueil (A)
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	Élèves
	NOTRE-DAME-DES-ANGES/SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE 68, rue Savard Dolbeau-Mistassini G8L 4L3	1-2-5-7-13	1-2-5-7-13	1-2-5-7-13	
721040	• Notre-Dame-des-Anges 68, rue Savard, Dolbeau-Mistassini G8L 4L3				
721006	• Saint-Louis-de-Gonzague 537, rue Principale, Saint-Eugène-d'Argenteay G0W 1B0				
	Prévisions d'effectifs :	Pré.: 80, Pri. : 434	Pré.: 76, Pri.: 428	Pré.: 89, Pri. : 441	1056
721064	POLYVALENTE DE NORMANDIN 1285, avenue du Rocher Normandin G8M 3X4	3-4-5-6-7-9	3-4-5-6-7-9	3-4-5-6-7-9	
	Prévisions d'effectifs :	Sec. : 385	Sec. : 414	Sec. : 384	1599
721066	POLYVALENTE DES QUATRE-VENTS 1099, boulevard Hamel, C.P. 7500 Saint-Félicien G8K 2R4	3-4-9-11	3-4-9-11	3-4-9-11	
	Prévisions d'effectifs :	Sec. : 843	Sec. : 824	Sec. : 773	1777
	POLYVALENTE JEAN-DOLBEAU 300, rue Jean-Dolbeau Dolbeau-Mistassini G8L 2T7	3-4-5-11	3-4-5-11	3-4-5-11	
721069	• Polyvalente Jean-Dolbeau 300, rue Jean-Dolbeau, Dolbeau-Mistassini G8L 2T7				
721068	• Chanoine-Simard (Le Tournant) 1840, rue Provencher, Dolbeau-Mistassini G8L 2A6				
	Prévisions d'effectifs :	Sec. : 662	Sec. : 630	Sec. : 532	1804
	SACRÉ-CŒUR/SAINTE-THÉRÈSE 242, 3 ^e Avenue Dolbeau-Mistassini G8L 2V4	1-2-3-7-13	1-2-3-7-13	1-2-3-7-13	
721001	• Sacré-Cœur 163, 11 ^e Avenue, Dolbeau-Mistassini G8L 2H1				
721003	• Sainte-Thérèse 242, 3 ^e Avenue, Dolbeau-Mistassini G8L 2V4				
	Prévisions d'effectifs :	Pré.: 77, Pri. : 448, Sec. : 8	Pré.: 81, Pri. : 460, Sec. : 8	Pré.: 87, Pri. : 461 Sec. : 8	1155

Code bâtiesse	Nom de l'immeuble	Utilisation			Capacité d'accueil (A)
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	Élèves
721053	SAINTE-HEDWIDGE 967, rue Principale Sainte-Hedwidge G0W 2R0	1-2-5	1-2-5	1-2-5	
	Prévisions d'effectifs :	Pré. :10, Pri. : 49	Pré. : 8, Pri. : 51	Pré. : 8, Pri. : 50	208
	SAINTE-LUCIE 327, rue de l'Église Albanel G8M 3E9	1-2-12-13	1-2-12-13	1-2-12-13	
721033	• Sainte-Lucie 327, rue de l'Église, Albanel G8M 3E9				
721034	• Henri-Bourassa 325, rue de l'Église, Albanel G8M 3E9				
	Prévisions d'effectifs :	Pré.: 29, Pri. : 159	Pré. : 32, Pri. : 161	Pré.: 39, Pri. : 168	420
721027	SAINTE-MARIE 1017, rue du Centre-Sportif Normandin G8M 4L7	1-2-6-7-13	1-2-6-7-13	1-2-6-7-13	
	Prévisions d'effectifs :	Pré.: 28, Pri. : 183	Pré. : 40, Pri. : 177	Pré.: 37, Pri. :182	686
	C.F.P. DOLBEAU-MISTASSINI 400, 2 ^e Avenue Dolbeau-Mistassini G8L 3C6	3-4-5	3-4-5	3-4-5	
721076	• C.F.P. Dolbeau-Mistassini 400, 2 ^e Avenue, Dolbeau-Mistassini G8L 3C6				
721015	• Centre de formation et de transfert technologique sur les pratiques forestières 375, chemin des Forestiers, Dolbeau-Mistassini G8L 0E5				
721007	• Usine-école Scifor 375, rue François-Tremblay, Dolbeau-Mistassini G8L 3N9				
721010	• Atelier forêt école 1111, 2 ^e Avenue, Dolbeau-Mistassini G8L 3C6				
721011	• Entrepôt forêt école 1111, 2 ^e Avenue, Dolbeau-Mistassini G8L 3C6				
721012	• Salle de cours forêt école 1111, 2 ^e Avenue, Dolbeau-Mistassini G8L 3C6				
721069	• Polyvalente Jean-Dolbeau 300, rue Jean-Dolbeau, Dolbeau-Mistassini G8L 2T7				
721068	• Chanoine-Simard 1840, rue Provencher, Dolbeau-Mistassini G8L 2A6				

Code bâtiesse	Nom de l'immeuble	Utilisation			Capacité d'accueil (A)
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	Élèves
721064	<ul style="list-style-type: none"> Polyvalente de Normandin 1285, avenue du Rocher, Normandin G8M 3X4 				
721065	<ul style="list-style-type: none"> C.F.P. de Roberval-Saint-Félicien 181, boulevard de la Jeunesse, Roberval G8H 2N9 				
761059	<ul style="list-style-type: none"> C.F.P. de Roberval-Saint-Félicien (Secteur commerce) 1079, rue Bolduc, Roberval G8H 1V8 				
721017	<ul style="list-style-type: none"> C.F.P. de Roberval—Saint-Félicien (secteur administration) 1322, boulevard Sacré-Cœur, Saint-Félicien G8K 2R4 				
721009	<ul style="list-style-type: none"> Pavillon en transformation des bois 505, route Uniforêt, L'Ascension 				
	<ul style="list-style-type: none"> Roulotte de chantier – Voirie forestière KM 346 – Route 113, C.P. 248, Chapais 				
	Prévisions d'effectifs :	ETP. : 300	ETP. : 290	ETP. : 285	564
	C.F.P. de ROBERVAL—SAINT-FÉLICIEN 181, boulevard de La Jeunesse Roberval G8H 2N9	3-4-5-6-7	3-4-5-6-7	3-4-5-6-7	
721065	<ul style="list-style-type: none"> Cité étudiante 181, boulevard de La Jeunesse, Roberval G8H 2N9 				
721005	<ul style="list-style-type: none"> Garage Cité étudiante 181, boulevard de La Jeunesse, Roberval G8H 2N9 				
721059	<ul style="list-style-type: none"> C.F.P. de Roberval—Saint-Félicien (secteur commerce) 1079, rue Bolduc, Roberval G8H 1V8 				
721017	<ul style="list-style-type: none"> C.F.P. de Roberval—Saint-Félicien (secteur administration) 1322, boulevard Sacré-Coeur, Saint-Félicien G8K 2R4 				
721066	<ul style="list-style-type: none"> Polyvalente des Quatre-Vents 1099, boulevard Hamel, C.P. 7500, St-Félicien G8K 2R4 				
721056	<ul style="list-style-type: none"> C.É.A. L'Envol 654, boulevard Saint-Joseph, Roberval G8H 2L2 				
721019	<ul style="list-style-type: none"> C.É.A. Le Retour 1191, boulevard Julien, Saint-Félicien G8K 2B6 				
721076	<ul style="list-style-type: none"> C.F.P. Dolbeau-Mistassini 400, 2^e avenue, Dolbeau-Mistassini G8L 3C6 				
721069	<ul style="list-style-type: none"> Polyvalente Jean-Dolbeau 300, avenue Jean-Dolbeau, Dolbeau-Mistassini G8L 2T7 				

Code bâtisse	Nom de l'immeuble	Utilisation			Capacité d'accueil (A)
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	Élèves
721015	<ul style="list-style-type: none"> Centre de formation et de transfert technologique sur les pratiques forestières 375, chemin des Forestiers, Dolbeau-Mistassini G8L 0E5 				
	Prévisions d'effectifs :	ETP. : 240	ETP. : 235	ETP. : 230	414
	C.É.A. HENRI-BOURASSA/LE PARCOURS 1840, rue Provencher Dolbeau-Mistassini G8L 2A6	5	5	5	
721034	<ul style="list-style-type: none"> Henri-Bourassa 325, rue de l'Église, Albanel G8M 3E9 				
721068	<ul style="list-style-type: none"> Chanoine-Simard 1840, rue Provencher, Dolbeau-Mistassini G8L 2A6 				
	Prévisions d'effectifs :	ETP. : 149	ETP. : 147	ETP. : 145	527
	C.É.A. L'ENVOL/LE RETOUR 654, boulevard Saint-Joseph Roberval G8H 2L2	4-5-7	4-5-7	4-5-7	
721056	<ul style="list-style-type: none"> C.É.A. L'Envol 654, boulevard Saint-Joseph, Roberval G8H 2L2 				
721019	<ul style="list-style-type: none"> C.É.A. Le Retour 1191, boulevard Julien, Saint-Félicien G8K 2B6 				
	Prévisions d'effectifs :	ETP. : 261	ETP. : 258	ETP. : 255	501
721068	CENTRE ADMINISTRATIF DOLBEAU-MISTASSINI 1950, boulevard Sacré-Cœur Dolbeau-Mistassini G8L 2R3	4-6-9-10	4-6-9-10	4-6-9-10	N/A
721055	SIÈGE SOCIAL ROBERVAL 828, boulevard Saint-Joseph Roberval G8H 2L5	6-10	6-10	6-10	N/A